

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 6 AOÛT 2011 AU CAMP WEREDALE.**

L'assemblée débute à 9h50.

1. Mot de bienvenue

- Mot de bienvenue par Mme Joanne Gauthier, présidente de l'APLA.
- Présentation des invités spéciaux : M. le Maire Laroche et les conseillers, Philippe Roy, Donald Riendeau et Yves Dagenais tout en soulignant l'esprit de collégialité entre l'APLA et la Municipalité ; de la SQ le lieutenant Daniel Lagacé et le Sergent coordonnateur provincial Johnny Drolet ; du CCE M. Michel Lamontagne.
- Présentation des directeurs par Joanne Gauthier.

2. Lecture de l'avis de convocation par Mme Joanne Gauthier

3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par *M. Roger Favreau* et secondée par *M. Paul Bélanger*. Il est adopté à l'unanimité. Aucun ajout n'est demandé.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 août 2010

L'adoption du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 7 août 2010 est proposée par *M. Nicolas St-Vincent* et secondée par *M. Guy Pomerleau*. Il est adopté à l'unanimité

5. Adoption du bilan financier se terminant le 31 décembre 2010

M. Yvan Gingras présente les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2010. L'adoption des états financiers est proposée par *M. Bernard Gratton* et secondée par *M. Roger Favreau*. Il est adopté à l'unanimité.

La nomination de *M. Gilles Fortin* en tant que vérificateur financier pour l'année 2011 est proposée par *M. Bernard Gratton* et secondée par *M. Roger Favreau*. Adopté à l'unanimité.

6. Mot de la présidente, Mme Joanne Gauthier

Mme Gauthier mentionne les points suivants :

- Elle rappelle que depuis 2008, l'APLA est dirigée par une nouvelle équipe de bénévoles. Leur but est toujours de préserver la richesse écologique du Lac, la qualité de vie et les intérêts des riverains et des résidents du bassin versant. Il n'y a aucun agenda caché.
- Les rencontres de la table de concertation des lacs de St-Hippolyte permettent aux associations des différents lacs de la municipalité d'échanger sur leurs préoccupations et de partager ce qui se fait à chaque lac. Dans cette optique, l'APLA a partagé son expérience de la vente de plantes pour la naturalisation de la bande riveraine aux résidents. Un des problèmes soulevés par la table de concertation est celui de ruissellement. La ville étudie présentement les fossés

écologiques pour pallier à cette problématique. Mme Gauthier félicite la Municipalité pour cette initiative dans ce dossier.

- Dans le dossier de la rivière Pashby, sur l'expertise et les conseils de Maryse Laliberté Directeur à l'APLA, la Municipalité effectuera plus de tests d'analyse d'eau : ainsi 5 sites d'échantillonnage ont été déterminés et chacun d'eux sera visité 3 fois durant l'été (juin, juillet, août).
- Dans le dossier de la plate-forme Mathers-Coulombe, les choses ont bougées depuis 6 mois, des actions ont été entreprises du côté de la falaise appartenant à M. Coulombe. Les Directeurs rencontreront M. Coulombe lors d'un prochain CA. Le terrain doit être clôturé pour empêcher toute personne de passer, pas seulement des clôtures à neige comme c'est le cas présentement. Cette falaise ayant deux propriétaires, des démarches seront également entreprises par la Municipalité avec l'autre propriétaire dans le but de rendre les lieux sécuritaires.
- L'adoption du règlement 1013-10 sur le lavage des bateaux est un grand pas dans la bonne direction.

7. Rapport du Conseil d'Administration

Hélène Savignac : Comités fosses septiques/ bandes riveraines / journée verte :

- Le projet du Pacte rural 2010 Un groupe de 3 personnes a fait une tournée des résidents, riverains et non-riverains dans le but de les sensibiliser sur les sujets suivants : code d'éthique de navigation, la bande riveraine, les fosses septiques et la lutte aux phosphores. Elles avaient aussi à faire connaître l'APLA et sa mission en plus de recueillir leurs commentaires et leurs préoccupations. Le projet était subventionné à 50% par le fond du Pacte rural. Le coût total pour l'APLA a été de **\$3,540.00** : décortiqué comme suit ; \$5,390.00 (salaire et papeterie) – 1850\$ en bénévolat. 90% des résidents ont été rejoints soit en personne ou par de la documentation. De ce projet il ressort que les résidents des 3e et 4e couronnes sont un peu moins conscientisés de leur impact sur le lac et les principales préoccupations sont la vitesse des bateaux, les vagues et les fosses septiques.
- Journée Verte 2011 : Elle s'est tenue conjointement avec la Municipalité de Saint-Hippolyte le 4 juin dernier. Cette dernière s'est avérée d'un support précieux dans l'organisation de l'évènement. Il y a eu 9 commandes de 45 plants - la moitié moins que l'an dernier. Malgré les prix avantageux (50% du prix en pépinière), les conseils sur place et la variété offerte, les ventes sont très faibles. Est-ce qu'il y a réellement une demande ou est-ce dû au manque de publicité? En plus du post mortem que nous aurons avec la Municipalité en réponse à cette question, le projet du fond du pacte rural de l'été 2011, soit la caractérisation de la bande riveraine et ses conclusions, nous permettront d'évaluer le besoin de plants et si le projet de subventions avec Éco-Action reste intéressant pour les résidents.
- Fosses septiques : Pour l'année 2011, le programme d'inspections se déroule du 2 mai au 20 août. Le bilan des inspections depuis mai 2007 donne les résultats suivants : sur **966 inspections à faire**, 802 l'on été à ce jour. 194 résidences restent à inspecter. Total d'installations non-conformes : 154. De ce nombre, 112 dossiers sont réglés, 42 ne le sont pas encore. Un tableau expliquant les types d'infractions et les correctifs correspondants sera disponible sur le site Internet : www.aplaweb.ca.

Georges Raymond : Comité goéland :

- Procédure de la mise en opération : Mise à l'eau de la plateforme ; installation du Scare-canon et programmation de son ordinateur ; préparation du lance-fusée ; observation de l'arrivée des goélands ; rencontre avec le Comité vigilance de Sainte-Sophie vs WM.
- Étude sur le comportement du goéland à bec cerclé : Le professeur Giroux du département de sciences biologiques de l'UQAM et son équipe effectuent depuis deux ans une étude sur le comportement du goéland et ce, dans le cadre du Service canadien de la Faune (SCF). L'objectif principal de cette étude est de déterminer les habitats utilisés par les goélands tels que la nidification, le parcours, l'alimentation et les endroits fréquentés. Pour cette étude, des goélands ont été capturés au filet sur une île, lieu de nidification, dans le fleuve près de Beauharnois. Un mini GPS est installé sur les oiseaux pour connaître leur déplacement. 122 goélands ont été suivis en 2009-2010. 3 lieux sont fréquentés pour l'alimentation et chacun d'eux utilise des stratégies différentes d'effarouchement. Le LET (lieu d'enfouissement technique) de Lachenaie utilise des Faucons avec un programme intensif très coûteux, mais efficace, requérant 5 employés. Le LET de Sainte-Sophie a un programme d'imitation-rapace, scare-canon et un permis du SCF d'abattage de 35 goélands par semaine d'avril à octobre et de 21 entre novembre et décembre, requérant 2 employés. Le LET de Lachute n'a aucun programme d'effarouchement étant donné la faible fréquentation de son site par les goélands. En juillet 2011, 15 goélands ont été répertoriés au Lac alors qu'il y en avait 1500 au LET. Le nombre de goélands va diminuer avec les années, mais il faut continuer le programme d'effarouchement de façon intense et continue.
- Une affiche en coroplast a été installée sur la plateforme principale avec l'inscription « Merci aux membres de l'APLA. Gardons notre lac en santé ». Cette mention permet de rejoindre tant les résidents que les touristes.

Maryse Laliberté : Comité analyses d'eau :

Maryse présente les résultats des analyses d'eau faites par la municipalité grâce au programme du RSVL du Ministère de l'environnement et du développement durable.

- Une lecture de transparence a été faite à 3 endroits à toutes les 2 semaines et un échantillonnage de l'eau a été faite à 2 endroits. Les résultats seront bientôt disponibles sur le site internet de l'APLA : www.aplaweb.ca
- En résumé :
 - Les résultats de la rivière Pashby montre une *amélioration de la qualité* de l'eau, il y a environ deux fois moins de coliformes que par les années passées. Cette amélioration serait due aux règlements et au suivi des fosses septiques, mais il reste du travail à faire avec les résidents car le problème de salubrité est toujours présent.
 - Les résultats d'analyses des coliformes fécaux démontrent un nouveau problème de salubrité à l'embouchure de la petite rivière qui vient du lac Morency sur le site de l'ancienne Auberge des cèdres : 440UFC/100ml. À la suite de ce résultat, la recherche de la source de contamination doit être entreprise par la Municipalité. Mélanie Paquette de l'environnement sera contactée à cet effet.
 - Les résultats d'analyses du phosphore, de chlorophylle et de transparence démontrent un début de vieillissement du lac. Par mesure préventives, il faut limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines.

Joanne Gauthier : Comité de la gestion de l'accès et l'utilisation du lac :

Le comité de gestion de l'accès et de l'utilisation du lac avait été créé en 2006 suite à une résolution de l'assemblée générale. En 2007, les recommandations de l'APLA à la municipalité étaient les suivantes: gérer l'accès au lac ; l'émission de vignettes ; le lavage de bateaux ; la sécurité nautique; les quais; les débarcadères privés; le stationnement; la vitesse aux débarcadères et sur l'eau ; le bruit ; le tournoi de pêche. Ce qui a été fait par la municipalité depuis 2008 : nouvelle tarification pour les embarcations ; augmentation des heures d'ouverture de la descente de bateaux.

- Après l'étude des réglementations appliquées par certaines villes comparables à St-Hippolyte, recommandations/discussions avec la Municipalité pour la mise en place d'une réglementation efficace pour le contrôle des embarcations motorisées.
- Donc, en mars 2011, adoption d'une nouvelle réglementation (1013-10) rendant obligatoire le lavage de bateau pour toute catégorie d'embarcations incluant celles non motorisées. La justification du règlement est basée sur la protection de la qualité de l'eau et la non-introduction d'espèces envahissantes. L'entrée en vigueur tardive du règlement a fait ressortir quelques lacunes comme les faux baux faits à des amis et les débarcadères privés. *D'où en juillet 2011, la création d'un nouveau comité paritaire Municipalité- APLA dont le mandat est de «bonifier» l'application du nouveau règlement pour la saison prochaine.*
- **M. Yoland Coutu** résume ce qui a conduit à l'élaboration et les grandes lignes de ce nouveau règlement municipal (1013-10) intitulé Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes et la protection des berges. *Le résumé est disponible en ligne sur notre site Internet : www.aplaweb.ca*
- **M. Philippe Lemay** relate les derniers développements dans le dossier des débarcadères privés. Les propriétaires de ces descentes n'ayant pas le droit de les utiliser pour d'autres bateaux que les leurs, doivent pouvoir les fermer à l'aide de chaînes, de barrières cadenassées ou tout autre obstacle et ce, en conformité avec le **règlement 1013-10**. Une amende de \$500 (1ère offense) à \$4,000. par bateau illégal peut être remise au propriétaire fautif. Dans cette optique, conjointement avec la Municipalité, des pourparlers avec les propriétaires de la descente de Kilkenny ont conduit à sa fermeture. Les mêmes démarches seront entreprises auprès des autres propriétaires de descente privées. M. Lemay rappelle qu'il faut que les propriétaires prennent conscience de la réglementation et de son rôle dans la protection du Lac.
- Achalandage sur le lac :
 - **24% sont des bateaux de 20 à 100cv**
 - **50% des bateaux de 105cv et plus**
 - **9 % des motos marines**
 - **12% des chaloupes**
 - **5% autres embarcations**

Ces pourcentages sont obtenus à partir des chiffres obtenus de la municipalité. En date du 31-07-11 un total de 555 embarcations avaient transitées par le débarcadère municipal.

Tout comme l'été dernier il y a aura 15 visites de la patrouille nautique de la Sûreté du Québec

- **Les demandes de l'APLA en 2011-2012 :**

- Répertorier toutes les embarcations sur un logiciel disponible au préposé au débarcadère.
- Faciliter l'enregistrement des embarcations lors du paiement du compte de taxe.
- Développer les outils pour contrôler les baux.
- Contrôler les débarcadères privés et s'assurer qu'ils sont cadenassés ou barrés.
- Mettre en place une patrouille nautique municipale qui assurerait en permanence le respect du règlement.

Yoland Coutu : Refonte du plan d'urbanisme :

La Municipalité devant refondre son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au schéma d'aménagement de la M.R.C. a invité l'APLA à commenter le plan. M. Coutu a fait quelques recommandations concernant le zonage des camps et des îles qui avaient été modifiés et le découpage de la carte en zone. M. Riendeau, conseiller municipal, a ajouté que ces recommandations avaient été acceptées par la Municipalité.

Marc Boyer : Site Internet :

M. Boyer remercie d'abord les membres présents à l'assemblée, ce qui démontre leur intérêt pour le Lac et l'association. Dans la dernière année, le site internet de l'APLA est devenu plus convivial et s'est bonifié. On y retrouve les informations concernant l'association et ses activités, de la documentation sur différents sujets liés au Lac, le formulaire d'adhésion, des liens utiles et la possibilité de communiquer avec l'APLA par courriel. Plus de 3 300 visites du site Internet ont eu lieu depuis sa mise en ligne.

Sylvain Allaire : Comité «membership» :

Étant donné le fait que le maire devait quitter plus tôt et que l'on voulait profiter de la présence des représentants de la SQ pour la période de questions, la présentation de M. Allaire n'a pas eu lieu. Voici tout de même les points dont il voulait discuter :

Le but du comité : Augmenter le nombre de membres à l'association.

- Actions:

1- Entre Août et Octobre 2009, 3 membres du comité (CA) ainsi que des bénévoles ont effectué plus de **500 appels** téléphoniques aux riverains et non-riverains

Résultat: Sur 112 promesses d'adhésion ou renouvellement, nous avons reçu 33 paiements soit seulement **29%**.

2- Envois postaux (2)

3- Porte à porte 2010

Résultat: Sur environ 550 visites, nous avons eu 4 nouvelles adhésions.

- Constat : Malgré les efforts fournis, le nombre de membres n'a pas augmenté de façon significative

Pour les années prochaines afin de minimiser les frais d'envois postaux:

- Utilisation des adresses courriels pour envoyer la demande de renouvellement

- Demander de régler sur réception plutôt que d'attendre l'assemblée annuelle.
- Nous profitons de l'occasion pour adresser des remerciements particuliers à tous nos donateurs.

8. **Élections des Directeurs :** Le renouvellement des mandats est proposé par *M. Paul Shaw* et secondé par *Mme Jocelyne Vallée*. Le renouvellement est adopté à l'unanimité, ainsi *M. Sylvain Allaire*, *M. Marc Boyer*, *Mme Joanne Gauthier*, *M. Yvan Gingras*, *Mme Maryse Laliberté*, *M. Philippe Lemay*, *M. Jean-Pierre Quesnel*, *M. Georges Raymond* et *Mme Hélène Savignac* formeront le conseil d'administration de l'APLA pour l'année 2011-2012

9. **Mot du Maire M. Bruno Laroche**

- M. Laroche souligne l'activisme de l'APLA et mentionne la bonne collaboration entre l'APLA et la municipalité dans le but de régler les problèmes que rencontrent les citoyens.
- Il remercie les citoyens pour leur mobilisation dans la lutte contre les mines. Leur mobilisation lors de la réunion du 14 avril dernier a impressionné les élus gouvernementaux dont la Ministre Courchesne, et mené au projet de loi 14 qui soustrait St-Hippolyte à l'exploitation minière.
- De ce fait, il rappelle l'importance de l'environnement et de sa protection pour la Municipalité.
- Il est content de la nouvelle réglementation mise en place pour le contrôle des bateaux sur le lac. Il rappelle que la réglementation 1013-10 bonifie les réglementations qui existent depuis plus de 25 ans. Il souligne que même si elle irrite certaines personnes, il ne faut pas oublier son objectif à long terme.
- Le lieu de la station de lavage a été choisi près de la descente de bateau pour limiter le va-et-vient des véhicules et garder la quiétude des résidents de ce secteur. Il a mentionné également que ces résidents ont ou auront des vignettes de stationnement pour leurs invités afin qu'ils puissent stationner dans la rue, malgré l'interdiction.
- Finalement, il incite les gens à adhérer à l'APLA, à la supporter dans ses actions et ses efforts de protection du lacs et des intérêts de ses résidents.

10. **Période de questions**

1ère Suggestion de M. Roy : Débuter un mouvement d'éducation sur la signalisation des bouées qui ont été installées sur le lac. Il suggère une banderole placée au même endroit que celle que l'APLA met pour annoncer ses évènements.

R Mme Gauthier : Il faudrait trouver un moyen d'informer les utilisateurs du lac et ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain c.a.

R M. Riendeau : Il prend note du commentaire, et parle d'un pamphlet produit par la ville et distribué aux résidents pour les informer.

2e Suggestion de M. Roy : Mettre des énergies sur l'autre falaise du Lac (au bout de la 305e) pour en diminuer le taux de fréquentation. Il y a des problèmes de pollution, de bruits et de sécurité. Pour l'instant, il n'y a aucun obstacle qui interdit l'accès à cette

falaise. Serait-il possible de clôturer ? Il propose aussi que la SQ vienne plus souvent donner des avis d'infraction pour le stationnement dans ce secteur.

R: C'est un autre dossier que l'APLA va réactiver.

Q M. Sanders : Se questionne sur ce qui peut être fait pour diminuer la pollution par les déchets humains dans la rivière Pashby. Il s'inquiète pour ses enfants et petits enfants qui voudraient s'y baigner.

R Mme Laliberté : D'après les analyses d'eau de cet été, la quantité de coliformes fécaux retrouvés dans l'eau est inférieure à la norme gouvernementale interdisant la baignade.

R Mme Gauthier : Assure M. Sanders que le problème des gens qui sont non-conformes sont suivis pas la Municipalité et que l'APLA continuera de faire des suivis rigoureux pour que la Municipalité priorise les inspections.

Q: Une résidente se demande ce qu'il y a faire contre la pollution par le bruit sur le lac ?

R: Le représentant de la SQ a mentionné qu'il s'agissait d'une responsabilité municipale et M. Riendeau a ajouté qu'il faudrait peut-être revoir le règlement sur les nuisances.

Q : Pour les permis à avoir sur soit lorsqu'on est en bateau, faut-il avoir l'original ou une photocopie est permise ?

R Sgt Drolet : L'original est nécessaire pour la preuve de compétence de conducteur. Une photocopie est acceptée pour le permis de petit bâtiment. Il suggère de consulter le bureau de sécurité nautique du Canada pour plus de renseignements.

Q: Quel est le mandat de la SQ quand il y a des bouées indicatrices des limites de vitesse sur le lac ?

R Sgt Drolet : Oui, la SQ peut donner des contraventions aux contrevenants si les bouées sont sur le lac.

Q M. Viau : Est-ce que la SQ peut faire le contrôle de l'alcool sur le lac ?

R Sgt Drolet : Oui, comme sur la route.

Q: Quel est le nombre de visite de la SQ sur le lac cet été ?

R Lt Lagacé : La SQ voudrait être plus présente, mais n'a pas les ressources nécessaires. Cet été, 45 sorties sont prévues sur le territoire de Saint-Hippolyte, dont 15 visites au Lac Achigan, dont 5 sont déjà faites.

Q: Comment ça marche pour les départs des skieurs nautiques avec les limites de vitesse ?

R: Après le 75 mètres, la réglementation fédérale n'impose plus de limite de vitesse. M. Drolet a suggéré de s'en remettre au document fédéral sur la pratique du nautisme.

Q M. Graton : Demande qui détermine l'emplacement des bouées sur le lac ? Il trouve que certaines sont mal placées. Il a des problèmes dans son coin du lac où des bateaux vont trop vite et cause des dommages à son quai et on failli lui couter la vie par deux fois.

R: Mme Gauthier propose de faire un suivi avec la Municipalité là-dessus et M. Raymond suggère de noter le numéro de série du bateau et de reconnaître le conducteur pour ensuite porter plainte à la SQ.

Q: Qui peut poser des bouées privées à 75 mètres ?

R SQ : N'importe qui, mais la bouée doit être conforme et ne pas nuire à la navigation et s'assurer d'avoir l'autorisation avant de l'installer.

Q: Serait-il possible d'augmenter le contrôle de la vitesse sur la 305e avenue ?

R SQ : Le représentant de la SQ a mentionné que les agents font le nécessaire pour s'assurer que la limite de vitesse est respectée

Q Mme Simard : Est-ce que le 75 mètres est bon aussi autour d'une île ?

R Sgt Drolet : Oui, tout le tour de l'île doit avoir une bande de 75 mètres.

Q M. Gravino : Peut-on se baigner près de l'Auberge des Cèdres ? Peut-on avoir les résultats rapidement pour être averti en cas de problèmes ?

R Mme Laliberté : On ne devrait pas se baigner à cause du résultat élevé de coliformes. Comme l'échantillon a été pris près de la rive, il faut tenir compte du facteur de dilution avec la distance. Les résultats prennent deux semaines à nous parvenir et sont immédiatement partagés avec la municipalité. Ce n'est pas la responsabilité de l'APLA d'aviser les citoyens de la non conformité. Nous vous suggérons de contacter périodiquement la Municipalité pour être au courant. Il faut se rappeler que la prise d'échantillon se fait à un moment précis dans le temps et l'espace et n'est pas nécessairement le reflet d'une tendance générale. Dans le cas de l'auberge des cèdres, d'autres tests devraient être faits pour voir si cet état se maintient dans le temps ou s'il est le fruit d'un événement isolé qui se serait produit juste au moment de la prise de l'échantillon.

Q: Si un arbre tombe, qui doit le couper ?

R M. Riendeau : Le propriétaire doit le faire et vérifier auprès de la municipalité s'il doit avoir un permis pour le faire.

Q: M. Gravino ; Est-il possible qu'il y ait des inspections des bateaux pour vérifier s'il y a de l'huile dans la chambre des moteurs ? Ce monsieur mentionne que des gens vidange leur huile dans le lac. Plus tard dans la période de questions, M. Gravino souligne également les problèmes de déversements d'huile et d'essence dans le lac par les bateaux. Étant dans le domaine de la navigation marchande il est au courant de ce qui pourrait être fait pour régler ce problème.

R: On va vérifier ce qui pourrait être fait comme inspections et Mme Gauthier demande à M. Gravino s'il était disposé à venir discuter de ce sujet lors d'un C.A. de l'APLA.

Q: Quel est le statut du Camp Bruchési et à qui appartient-il ?

R M. Riendeau : Non, pas de développement depuis 1 an. Des promoteurs s'y intéressent, mais la Ville ne veut pas changer le zonage. Le Camp appartient à une corporation.

Q. M. Sousa : Il veut savoir pourquoi la descente privée de Kilkenny est barrée ? dit qu'il a droit de passage pour descendre son catamaran.

R: Mme Gauthier lui rappelle que la nouvelle réglementation permet aux propriétaires de débarcadère privé de l'utiliser pour mettre à l'eau leur propre embarcation mais avec l'obligation de garder ce débarcadère barré par une chaîne ou une barrière. Pour ce qui est d'interpréter les dispositions de son droit de passage inscrit sur son acte notarié, il

doit se référer aux tribunaux, car ni l'APLA ni La Municipalité n'a juridiction pour interpréter ces droit.

Q: Que peut-on faire contre les gens qui font du grabuge sur le lac ? Si on porte plainte à la SQ, est-ce qu'elle leur donne suite ? Ces questions font suite à un événement survenu l'an dernier où un résident est allé avertir des jeunes qui faisait du bruit sur le lac à 3 heures du matin et qui ont suivi ce résident jusque chez-lui en le menaçant.

R Lt Lagacé : Oui, la police prend les déclarations des plaignants et donne suite à ces plaintes dans la mesure où elle dispose de témoins et de preuves suffisantes. Dans le cas mentionné, la police est intervenue et a arrêté les suspects. Pour ce qui est du bruit, c'est en fonction de l'infraction (un expert en bruit peut être nécessaire dans certaines situations), des règlements municipaux et du mandat donné à la SQ pour intervenir dans ces cas.

Q M. Benson : Remercie l'APLA pour son travail et son dévouement, mais déplore que les rochers dangereux sont mal indiqués dans le lac. Est-ce possible de les marquer par une bouée ?

R: Mme Gauthier rappelle que dans les années 80-90, des bouées avaient été installées à cet effet, mais qu'elles n'existent plus. Pour des questions d'assurance responsabilité très coûteuses, l'APLA ne peut se permettre d'installer de telles bouées. Si des accidents survenaient et que des poursuites sont intentées, l'APLA ne pourrait absorber ces coûts. Toutefois, l'APLA ajoutera ce volet à ses objectifs 2012 dans ses dossiers avec la Municipalité.

Q: M. C Chartrand À l'embouchure de la rivière Pashby, il y a une augmentation de la croissance de plante aquatique sur une grande section, jusqu'à une profondeur de 7-8 pieds. Que peut-on faire contre ça, est-ce nuisible ?

R: Nous allons vérifier et vous revenir là-dessus.

Q: Mme Cinq Mars Est-ce que la définition des usages des camps dans la réfonte du plan d'urbanisme était la même pour les 3 ou pour un seul ?

R M. Coutu : C'était la même pour les 3.

1ère Q M. anglophone ch. Hunter : Comment pourrait-il y avoir un meilleur contrôle des vignettes et des actions prises contre ceux qui ne les paient pas ? Une équipe de bénévoles pourrait-elle le faire ?

2e Q : Quand sera-t-il possible d'avoir plus de contrôle policier sur le lac ? Il y a beaucoup d'atteinte à la sécurité des gens avec les bateaux qui vont trop vite, ceux qui remorque des bouées ou des skieurs sans personne pour les surveiller, ceux qui passent trop près des baigneurs, des canoës, des kayaks.

R: Mme Gauthier souligne le besoin, l'importance que nous ayons notre propre police nautique sur le lac. Elle explique les limites de la nouvelle réglementation et le pouvoir limité de la police (disponibilité des patrouilles et limite du mandat) et que ce volet sera une priorité dans les objectifs 2011-2012